



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-014

Objet : Renouvellement de l'adhésion de la Commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines (CAUE 78) pour l'année 2023.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2015-03-25/22 en date du 25 mars 2015 décidant de l'adhésion de la Ville au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines (CAUE 78) et approuvant la convention d'accompagnement entre la Ville et le CAUE pour une mission d'appui dans le cadre de la révision du PLU,

VU les tarifs d'adhésion fixés par le Conseil d'administration du CAUE 78 pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT que cet organisme de mission de service public est à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et que ces actions revêtent un caractère pédagogique, visant à promouvoir les politiques qualitatives au travers des missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrages,

DÉCIDE

Article 1 : d'adhérer au CAUE 78 pour l'année 2023 et de lui verser une cotisation de 1 700 euros.

Article 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 12/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230118-DEC_2023_014-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 18/01/2023

Acte affiché du 18/01/2023 au 21/03/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr